TL 3795-35

s:\bur\discours.timor

le 29 mai 1995

Eléments pour un discours du Président sur le Timor oriental

Lisbonne, le 31 mai 1995

Mesdames, Messieurs,

C'est un privilège et un honneur d'être invité, aujourd'hui, à vous parler de la position du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement de son Assemblée parlementaire, sur le problème du Timor oriental.

L'intérêt que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe porte à la situation au Timor oriental s'inscrit dans notre préoccupation générale pour le respect des droits de l'homme partout dans le monde. Le Conseil de l'Europe a été, pendant de nombreuses années, une organisation-phare pour les principes de la démocratie pluraliste des droits de l'homme et l'état de droit. Ce rôle a pris du relief en Europe après les événements de 1989 qui ont

entraîné l'augmentation du nombre d'états membres de notre Organisation de 23 à 34, au cours des 5 dernières années. Comme vous le savez, notre élargissement continue avec plusieurs demandes d'adhésion encore en cours, y compris celle de la Russie.

Mais bien que nos nouvelles tâches en Europe absorbent nos ressources extrêmement limitées, nous continuerons à manifester notre intérêt et à apporter notre contribution pour mettre fin aux violations des droits de l'homme partout dans le monde.

Avec le Timor oriental, nous avons évidemment aussi un lien très particulier par l'intermédiaire d'un de nos états membres, le Portugal.

En effet, lorsque le Portugal est devenu membre du Conseil de l'Europe, le 22 septembre 1976, la tragédie au Timor oriental avait déjà commencé. Comme vous le savez, quelques mois auparavant, en

décembre 1975, l'Indonésie avait envahi le territoire et fait du Timor oriental sa 27e province en juillet 1976. Le Front révolutionnaire populaire pour l'Indépendance du Timor, le Fretelin, a alors pris la tête du mouvement de résistance, marquant ainsi le début d'une longue guerre dont les conséquences tragiques n'ont peut-être pas toujours été appréciées à leur juste mesure par l'opinion publique mondiale.

L'Indonésie a essayé de justifier l'annexion en évoquant ses liens historiques avec le Timor oriental ainsi que la nécessité de préserver la paix et la stabilité dans la région. La procédure de décolonisation menée par l'Indonésie qui s'est achevée par une consultation au sein d'une Assemblée dite représentative, n'a jamais été reconnue comme telle par la Communauté internationale.

L'Assemblée parlementaire a condamné fermement l'annexion du Timor oriental par

l'Indonésie. Elle a considéré cette annexion comme une violation du droit international et plus particulièrement du droit des peuples à l'autodétermination.

L'Assemblée a également condamné les violations continues des droits de l'homme, d'une extrême gravité, perpétrées par les forces d'occupation indonésiennes. Il faut rappeler que la population est la première victime du conflit armé qui a fait 200 000 morts depuis 1975, soit un tiers de la population.Le peuple du Timor oriental subit l'assimilation forcée pratiquée par les responsables indonésiens, à son encontre, au mépris des normes de protection des droits de l'homme : appropriation de tous les biens et circuits économiques, imposition de nouveaux modèles de culture et linguistiques ("javanisation" du territoire), violation de la liberté d'expression, de réunion et de pensée (pression et limitation des activités de l'Eglise catholique) de la correspondance, restriction et liberté d'aller et venir (transfert de

population, camps de relogement), restriction des droits politiques, contrôle de la natalité (stérilisation), mauvaises conditions de détention, arrestation arbitraire, exécution extrajudiciaire, torture, mauvais traitements, contrôle très stricte des visites de délégations étrangères et des organisations humanitaires.

Le monde entier s'est rendu compte, peut-être pour la première fois, de la gravité de cette situation après le massacre de civils à Dili, le 12 novembre 1991.

Quelques jours plus tard, le 25 novembre 1991, notre Assemblée a condamné ce massacre et exigé de nouveau que le gouvernement indonésien :

- cesse toute violence et toute violation des normes internationales garantissant le respect des droits de l'homme et le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance ;

- procède au retrait des forces armées du territoire du Timor oriental pour que la puissance administrante puisse accomplir le mandat reconnu par les Nations Unies pour créer les conditions politiques nécessaires au libre exercice de l'autodétermination ;
- réalise l'ouverture effective et immédiate du territoire du Timor oriental pour permettre aux organisations d'aide internationale et des droits de l'homme d'y exercer leurs activités humanitaires et d'évaluation de la situation en ce qui concerne les violations des droits de l'homme.

A cette occasion, l'Assemblée a tenu à rappeler, face au gouvernement indonésien qui poursuivait sa politique de crime et de génocide, qu'elle considérait que la Communauté internationale se devait de développer les actions conduisant à la création des conditions d'exercice, par le peuple du Timor oriental, du droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Un

droit, je ne me lasserai jamais de le répéter, reconnu par la Charte des Nations Unies, et par les résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale de cette Organisation.

L'Assemblée a également réitéré la nécessité de mettre en oeuvre un embargo immédiat sur les armes à destination de l'Indonésie, la suspension immédiate des appuis militaires à ce pays, et l'octroi d'un aide humanitaire à la population du Timor oriental.

Au Conseil de l'Europe, nous sommes tous conscients du fait que le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du Timor oriental ainsi que le rôle à jouer par le Portugal en tant que puissance administrative dans le processus de décolonisation sont inscrits dans la Constitution portugaise.

Le Portugal a toujours fait comprendre - et nous le comprenons bien - qu'il ne lui revenait pas de définir la forme future de l'organisation du territoire

mais qu'il lui incombait de veiller à ce que soit exercé le droit à l'autodétermination et de terminer le processus de décolonisation sous contrôle des Nations Unies.

Cette position a été entièrement soutenue par le Conseil de l'Europe. Notre Assemblée parlementaire a adopté, en 1991, une résolution et une directive dans lesquelles elle a soutenu une solution politique négociée au sein des Nations Unies avec la participation du Portugal, de l'Indonésie, du peuple Est-timorais. Notre Assemblée a
également exigé que le gouvernement indonésien cesse toute violation des normes internationales des droits de l'homme, qu'il réalise l'ouverture effective du territoire du Timor oriental et autorise les organisations d'aide internationale à y exercer leurs activités. Dans la même année, mon prédécesseur, le Président Björck, et le Comité des Ministres de notre Organisation, ont également vigoureusement condamné le massacre de Dili.

Nous avons suivi avec beaucoup de préoccupation, il y a quelques mois, à l'occasion du 3e anniversaire du massacre de Dili, la reprise de la violence. Nous avons salué le courage des étudiants qui ont réussi à rejoindre l'Ambassade des Etats-Unis à Djakarta, lors du Sommet de l'Organisation pour la Coopération Economique Asie-Pacifique et qui ont attiré l'attention du monde entier sur l'oppression indonésienne au Timor oriental. Malheureusement, la réaction indonésienne a été d'intensifier la répression. Une répression qui a de nouveau coûté la vie à plusieurs civils lors des massacres de Liquica en janvier de cette année.

Toutefois, il faut signaler que, au cours des derniers mois, quelques signes encourageants sont apparus à l'horizon. Ainsi, les réunions entre représentants indonésiens et portugais, sous les auspices du Secrétaire Général des Nations Unies, ont abouti, pour la première fois, à un accord prévoyant que les Nations Unies sponsorisent un

dialogue entre les représentants du Timor oriental favorables à l'intégration à l'Indonésie et ceux qui s'y opposent.

Le Conseil de l'Europe continuera à soutenir les efforts du Portugal pour promouvoir une solution pacifique du problème du Timor oriental qui respecte la volonté de la population et les principes du droit international.

Je peux vous assurer que tant que cette question ne sera pas résolue, notre Assemblée la maintiendra à son ordre du jour.

Je vous remercie.